

**UMR 7318**  
**Droits international, comparé et européen**

**Compte-rendu**  
**Conseil de l'UMR DICE 7318 du 8 novembre 2022<sup>1</sup>**

*Sont présents* : Ndraman Wilfried Adou, Estelle Brosset, Laura Canali (zoom), Thierry Di Manno (zoom), Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Claude Fournier (zoom), Delphine Georges (zoom, absente au moment de l'élection), Sophie Lamouroux (zoom), Donia Landoulsi, Romain Le Bœuf, Olivier Lecucq (zoom), Xavier Magnon, Sylvie Schmitt (zoom), Ève Truilhé, Ariane Vidal-Naquet.

*Est excusé* : Jean-Jacques Pardini

*Est invitée* : Caterina Severino

Marthe Fatin-Rouge Stefanini prend la parole et remercie l'ensemble des membres du Conseil de l'UMR pour leur présence, puis démarre par le premier point de l'ordre du jour.

**1. Élections à la direction de l'UMR 2024-2029**

Les deux candidates à la direction de l'UMR, Ève Truilhé (directrice) et Caterina Severino (directrice adjointe), présentent leurs parcours ainsi que le programme pour le prochain quinquennal 2024-2029.

Il est ensuite procédé à l'élection pour tous les membres du Conseil de l'UMR :

- Vote à l'unanimité des personnes présentes : 8 votes pour Ève Truilhé et Caterina Severino.
- Vote à l'unanimité des personnes à distance (vote anonyme sur zoom) : 6 votes pour Ève Truilhé et Caterina Severino.

Mesdames Ève Truilhé et Caterina Severino sont élues pour le prochain quinquennal 2024-2029 à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix.

**2. Projet quinquennal 2024-2029**

La directrice d'unité informe le Conseil que la date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est la date butoir pour renvoyer le projet scientifique du laboratoire aux tutelles.

Il est demandé notamment d'y décrire notre méthodologie de travail et nos projets. Par ailleurs, il est nécessaire de faire des projections sur les futurs recrutements (EC, C, ITA, Biatss...) et ce, jusqu'en 2029. De plus, il est demandé de faire un SWOT de l'unité ainsi que des équipes : forces et faiblesses, Atouts et risques.

Les discussions ont été amorcées depuis des mois avec les directeurs d'équipe.

---

<sup>1</sup> En visioconférence via Zoom, mardi 8 novembre 2022 à 10 heures et en présentiel en salle des professeurs (ancienne Conseil n°2) - Bâtiment Pouillon - Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence.

Marthe Fatin-Rouge Stefanini évoque ensuite les thématiques de recherche existantes au niveau de l'UMR. La plupart de ces problématiques sont développées au sein des équipes.

Elle propose l'évolution des axes scientifiques de l'unité avec l'émergence d'un nouvel axe, qui est la reconfiguration des axes pour mettre en valeur un aspect qui n'est actuellement pas suffisamment visible. C'est le fruit d'un travail collectif mené avec les responsables d'axes.

Le document proposé sur la refonte des axes scientifiques de recherche de l'unité sera joint en annexe du compte-rendu du présent conseil.

Il est rappelé par différents membres du conseil que cette restructuration des axes est à la fois très fédératrice pour les constitutionnalistes, novatrice pour l'unité et tout le conseil salue le travail collectif en profondeur effectué à l'occasion de l'évaluation HCERES.

Ève Truilhé prend la parole et propose que l'ordre des axes puisse être repensé.

Voici la nouvelle configuration des axes projetée pour 2024-2029. Les 4 axes retenus par le précédent quinquennal évoluera en 5 axes :

- Axe 1 - Nouvelles configurations normatives
- Axe 2 - Justice, justices
- Axe 3 - État de droit, droits fondamentaux
- Axe 4 - Sciences, risques et société
- Axe 5 - Institutions politiques et démocratie

Voici la proposition de modification proposée par plusieurs membres pour recentrer la thématique relative aux Institutions politiques et à la démocratie.:

- Axe 1 - Nouvelles configurations normatives
- Axe 2 - Justice, justices
- Axe 3 - Institutions politiques et démocratie
- Axe 4 - État de droit, droits fondamentaux
- Axe 5 - Sciences, risques et société

### **3. Questions diverses**

Marthe Fatin-Rouge Stefanini félicite au nom de tout le conseil Ndraman Wilfried Adou pour son élection le 25 octobre dernier comme représentant des doctorants au sein du Conseil de l'UMR. Les remerciements vont également pour Mohamed Rafsandjani pour sa disponibilité durant tout son mandat.

Il est ensuite indiqué à l'assemblée que l'évaluation de l'unité par l'HCERES aura lieu le 25 novembre 2022 en visioconférence.

Il est demandé la transmission des noms de doctorants, mais également des personnels d'appui qui prendront la parole. Pour les enseignants-chercheurs et chercheurs, tous peuvent être présents, mais certains seulement prendront la parole. Les professeurs émérites et les professeurs associés peuvent également être présents.

Le Comité HCERES demande la transmission de photos des locaux, ou d'une vidéo des locaux avant la visite du 25 novembre. Il a été décidé qu'un petit film serait réalisé à partir des photos transmises par toutes les équipes à la direction de l'UMR.

Aux questions abordées au titre des questions diverses, la prochaine Journée de l'UMR DICE. Elle aura lieu à Pau à la mi-octobre 2023. La thématique sera transmise très rapidement, une réunion devant avoir lieu au sein de l'IE2IA pour la définir.

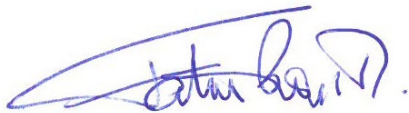
Derrière question évoquée est la place de SciencesPo Aix au sein de l'unité. Il est évoqué que SciencesPo Aix pourrait devenir tutelle secondaire de l'unité.

Il existe des intérêts réciproques à cette proposition soutenue par nos tutelles. Et notamment compter des enseignants-chercheurs rattachés pour leur recherche à l'unité. L'UMR serait par ailleurs impliquée dans les prochains recrutements par le biais des comités de sélection, ou la discussion concertée sur les profils de poste.

Certains départs devront être remplacés comme celui du Professeur Guy Scoffoni qui fera valoir ses droits à la retraite dans les prochains mois, ou celui du Professeur Albane Geslin qui a demandé sa mutation à l'Université de Lyon.

Les points qui sont encore en discussion portent sur le soutien financier de SciencesPo à l'UMR, ainsi qu'à la mise à disposition des locaux et des moyens techniques de communication pour notre unité.

Le conseil est levé à 12 heures.



Marthe Fatin-Rouge Stefanini  
Directrice de recherche au CNRS  
Directrice de l'UMR DICE



Ève Truilhé  
Directrice de recherche au CNRS  
Directrice-adjointe de l'UMR DICE

## Annexe

### Les axes de l'UMR – Projet quinquennal 2024-2029

(Document de travail présenté lors du Conseil de l'UMR du 8 novembre 2022)

Tenant compte de l'évolution des travaux menés au sein des équipes, des thématiques développées par les entrants et des projets envisagés par les uns et les autres, les 4 axes de l'UMR ont évolué en se divisant en 5 axes thématiques pour tenir compte des travaux menés sur les Institutions politiques et la démocratie. L'animation de ces axes a été placée sous la responsabilité de différents membres des équipes de manière à ce que chacun des axes soit piloté par au moins deux membres d'équipes différentes. Cette animation se concrétise par des rencontres sous forme de discussions thématiques (en moyenne deux par an), par des séminaires de recherches correspondant aux thématiques développées ou encore par une journée de l'UMR consacrée à chacun des axes au cours de la période donnée. La transversalité de ces thématiques constitue un atout pour les jeunes doctorants en leur permettant de sortir du cadre strict de leurs recherches en thèse et de bénéficier des points de vue de diverses disciplines juridiques sur les questions abordées. Ces 5 axes transversaux sont les suivants :

#### *Axe 1 - Nouvelles configurations normatives*

L'axe nouvelles configurations normatives est un axe, par nature, transversal qui entend mettre en évidence, dans les différents travaux menés au sein de l'UMR, et quels que soient les thèmes abordés, des réflexions générales sur les évolutions du droit et de la science du droit. Elle fournit l'occasion d'une réflexivité sur le temps long sur les grands concepts du droit et de la science du droit mobilisés dans la recherche juridique. Quatre directions générales, structurées autour de grandes questions transversales inhérentes à la recherche en droit, devraient permettre de développer une telle réflexion : méthodologie juridique, normativité, institutions, procédures et droit substantiel et rapports de systèmes.

- **Méthodologie juridique** (Construction des objets, Concepts et raisonnements juridiques, Théorie du droit et épistémologie juridique)
- **Normativité** (Sources formelles et matérielles du droit, Force normative, Interprétation)
- **Institutions, procédures et droit substantiel** (Normes et institutions, Normes substantielles et normes procédurales, Création et application du droit : acteurs et procédures).
- **Rapports de systèmes** (Droit et non-droit, Public/Privé, Local/national/européen/international, Conflits intra et intersystémiques).

Cet axe est particulièrement sollicité par les doctorants en quête d'un renforcement des acquis en théorie du droit et de clarification méthodologique.

#### *Axe 2 - Justice, justices*

La justice et les diverses formes de justice sont au cœur des recherches en sciences juridiques. Au-delà de la justice constitutionnelle, qui a fortement marqué l'identité de trois des quatre équipes, ce sont tous les aspects institutionnels, méthodologiques et procéduraux de la justice qui sont abordés dans le cadre de cet axe. Le droit public et privé, interne, européen et international y sont abordés mettant en commun les ressources des différentes équipes sur ces thèmes.

- **Institutions juridictionnelles** : Seront analysés, dans ce cadre, les acteurs de la justice, en mettant l'accent sur leur composition, leur fonctionnement, leur organisation et leur légitimité. Sont concernées les institutions juridictionnelles nationales et supranationales.

- **Procès, procédures** : Seront ici envisagés la théorie générale du procès, les exigences du procès équitable (garanties fondamentales du procès) et les principes d'organisation procédurale propres à chaque type de procès.

- **Méthodes et techniques d'interprétation et d'argumentation juridictionnelles** : Seront ici analysées les méthodes et techniques mobilisées par le juge tant national que supranational, notamment dans un contexte de rapports de systèmes et de globalisation du droit.

- **Nouvelles formes de justice** : Les nouvelles formes de justice sont principalement envisagées dans une double acception : d'une part, l'impact des nouvelles technologies en matière de justice (justice numérique, justice prédictive et algorithmes) et d'autre part les alternatives à la résolution juridictionnelles des litiges (Médiation, conciliation, recours administratifs obligatoires, Défenseur des droits, etc.).

### *Axe 3 - État de droit, droits fondamentaux*

Le triptyque « Démocratie, État de droit, droits fondamentaux » s'est imposé comme un modèle d'organisation et d'encadrement du pouvoir très largement revendiqué par les États, y compris par ceux dont les pratiques s'en éloignent parfois considérablement. La force d'attraction de ces concepts va ainsi de pair avec une complexité certaine, qu'accroît encore leur interdépendance. Au regard des projets développés sur les questions de démocratie au sein de l'UMR et de l'évolution de l'axe 1, par un resserrement sur la théorie et la méthodologie juridiques, les questions liées à la démocratie font désormais l'objet d'un axe à part. Les travaux de l'UMR qui s'inscrivent dans cet axe 3 porteront plus précisément sur État de droit et droits fondamentaux. Ils ont pour objet de contribuer à la réflexion sur la définition respective des concepts, leur évolution et les liens qui les unissent. Ces travaux analysent aussi les enjeux contemporains propres à chacun de ces termes, l'accent étant plus particulièrement mis sur les thèmes ci-dessous.

- **État de droit** : Garanties de l'État de droit (la justice constitutionnelle...), Les déclinaisons nationales de l'État de droit, L'État de droit au sein des instances/organisations internationales/supranationales, État de droit et internationalisation des enjeux (guerre, pandémie...), État de droit et puissances transnationales (GAFAs, entreprises multinationales).

- **Nouveaux défis et mutation des droits fondamentaux** : Migrations et droits fondamentaux, L'émergence de nouveaux droits fondamentaux et de nouveaux sujets de droits (droits dans l'espace numérique, droits et protection de la santé, droits de l'animal, droits de la nature, droits environnementaux...), Aspects procéduraux de la protection de ces droits/effectivité de la protection, Vulnérabilité(s) : notion, usages contentieux, effectivité des droits des personnes vulnérables

### *Axe 4 - Sciences, risques et société*

L'ancien axe 4 « Droit, sciences et techniques » a été remanié pour mettre l'accent sur certaines thématiques liées à l'environnement, la santé et les nouvelles technologies. L'axe « Sciences, risques et société » regroupe les recherches s'intéressant aux rapports entre les normes juridiques et les sciences et techniques, et en premier lieu à l'analyse de la régulation des activités scientifiques et technologiques voire, plus largement, des activités à risque(s). Sont naturellement visés les travaux relatifs à la bioéthique, aux biotechnologies, au transhumanisme, au changement climatique, aux enjeux d'énergies, aux questions environnementales, etc. La place des sciences et techniques dans le droit, notamment

l'usage des statistiques, des algorithmes dans la justice, dans l'élaboration des normes, la justice prédictive, la démocratie connectée, numérique ou électronique, méritent également de figurer au titre de nos objets d'étude communs. Au-delà, l'axe vise également à englober les réflexions sur l'encadrement de la recherche et de l'expertise scientifiques : les conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte, le développement de l'open science, peu explorés jusqu'ici au sein de l'UMR, pourraient également constituer des sujets d'intérêt.

**- La régulation des activités et des risques scientifiques et technologiques**

Cette question est abordée dans divers domaines : Environnement, Changement climatique, Gestion du milieu marin, Droit de l'animal, Enjeux des énergies, Santé, médicaments, soins Bioéthique, biotechnologies, transhumanisme

D'autres risques et activités seront abordés dans le cadre d'une réflexion sur la sécurité et les enjeux sécuritaires.

**- La place des sciences et techniques dans le droit :** Usage des statistiques et des algorithmes dans la justice, dans l'élaboration des normes ; Justice prédictive ; Démocratie connectée, numérique ou électronique.

**- L'encadrement de la recherche et de l'expertise scientifique :** Conflits d'intérêts ; Protection des lanceurs d'alerte ; Développement de l'open science.

## ***Axe 5 – Institutions politiques et démocratie***

Ce nouvel axe est né de la reconfiguration de l'axe 1 et de l'axe 3 et permet de donner plus de visibilité aux nombreuses recherches qui sont menées sur la démocratie et les institutions politiques à la fois dans les différentes équipes et en commun. Le droit parlementaire a pris un essor particulier dans le cadre du contrat quinquennal 2016-2021, cette évolution devrait se poursuivre de même que les travaux menés sur la participation directe des citoyens au fonctionnement des institutions et à l'élaboration des normes. Cette thématique met également en lumière les travaux menés sur les institutions proprement dites avec une attention particulière portée sur la montée en puissance des pouvoirs exécutifs nationaux, particulièrement en période de crise, sur la résistance des institutions supranationales aux contextes de crise, ou encore sur le développement des pouvoirs locaux notamment pour faire face aux revendications autonomiques.

**- Approche théorique des différentes formes de démocratie** (directe, semi-directe, délibérative, participative, illibérale, ...)

**- Démocratie représentative et assemblées parlementaires :** droit des assemblées délibérantes nationales/locales/supranationales, Crise de la représentation, Élections et partis politiques

**- L'implication des citoyens dans le fonctionnement des institutions :** Le renouveau des mécanismes de participation citoyenne, la e-démocratie

**- Évolutions conjoncturelles et/ou structurelles des formes de gouvernance :** gouvernance internationale et internationalisée, gouvernance européenne, gouvernance nationale et modalités de gouvernance locale, gouvernance en temps de crise, ...

**- Organisations territoriales et revendications autonomiques**